

**ORDRE DU JOUR**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2010**

**1° FINANCES**

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES AU TITRE DES EXERCICES 2002 A 2007**

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes au titre des exercices 2002 à 2007.

La vérification a porté sur les domaines suivants : la mise en place de la Communauté de Communes, ses compétences, son organisation et son fonctionnement, l'évaluation des charges transférées, les aspects financiers et fiscaux, l'analyse de la situation financière.

Vous trouverez en pièce jointe le rapport d'observations définitives rendu par la CRC le 21 juillet dernier et qui donnera lieu à débat lors de la séance du Conseil Communautaire.

***Il est rappelé que l'article R.241-18 du Code des Juridictions Financières prévoit que ce rapport d'observations définitives n'est communicable aux tiers qu'après la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception par la collectivité ou l'établissement public concerné.***

**2° FINANCES**

**EXONERATION DE TEOM**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de locaux à usage industriel ou de locaux commerciaux faisant appel à une société privée pour l'enlèvement et le retraitement de leurs déchets pour l'année 2011.

**3° FINANCES**

**OUVERTURE DE CREDITS « TRAIT VERT »**

Le Grand Tarbes ayant émis le titre de recettes correspondant à la réalisation et à la pose des panneaux signalétiques pour l'aménagement du Trait Vert, sentiers et routes balisés reliant Tarbes et Lourdes, il sera proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir les crédits pour cette dépense à hauteur de 1 332 € et de procéder aux écritures comptables correspondantes.

**4° ENFANCE ET JEUNESSE**

**CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ECOLE NUMERIQUE RURALE**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de signer une convention avec l'Inspection Académique pour la mise en œuvre de l'école numérique rurale à l'école d'Adé.

Ce projet d'école numérique consiste à mettre en place un ensemble d'équipements, de ressources et de services pour le développement des usages pédagogiques utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE).

Il est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes, y compris la certification par le B2i (brevet informatique et internet) de niveau d'école.

5° **ENFANCE ET JEUNESSE**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PARLEM POUR L'INITIATION A L'OCCITAN**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de signer une convention de partenariat avec l'association PARLEM pour l'organisation de cours d'initiation à l'Occitan dans les deux classes de maternelle de l'école de Poueyferré durant l'année scolaire 2010/2011 et pour un coût de 640 €.

6° **ENFANCE ET JEUNESSE**  
**OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LOURDES LES MERCREDIS**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs de Lourdes les mercredis de 7h30 à 19h du mois de septembre au mois de décembre. La mise en place de cet accueil comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

7° **ENFANCE ET JEUNESSE**  
**OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DE L'OPHITE LES MERCREDIS**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Maternel de l'Ophite les mercredis de 7h30 à 19h du mois de septembre au mois de décembre. La mise en place de cet accueil comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

8° **ENFANCE ET JEUNESSE**  
**OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LOURDES – TOUSSAINT 2010**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs de Lourdes durant les vacances de Toussaint, soit du lundi 25 octobre au mercredi 3 novembre inclus. La mise en place de cet accueil comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

9° **ENFANCE ET JEUNESSE**  
**OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DE LANNEDARRE – TOUSSAINT 2010**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Maternel de Lannédarré durant les vacances de Toussaint, soit du lundi 25 octobre au mercredi 3 novembre inclus. La mise en place de cet accueil comprend, outre les périodes d'ouverture, les tarifs appliqués ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

**10° ENFANCE ET JEUNESSE**  
**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT – SERVICE DE RESTAURATION**

Il sera proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur la mise en place du service de restauration des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes pour les mercredis de l'année scolaire et les vacances de Toussaint et d'Hiver en février. Cette mise en place comprend la location de la cuisine de Sarsan pour la confection des repas ainsi que le recrutement des personnels nécessaires.

**11° DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR SAINT-PE-DE-BIGORRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Il sera proposé au Conseil Communautaire d'approuver la réalisation du projet de création d'une zone d'activités économiques sur la commune de Saint-Pé-de-Bigorre, dont le montant prévisionnel est estimé à 235 500 € HT et de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département des Hautes-Pyrénées pour le financement de cette opération.